

**Comité Régional de Cyclisme de Lorraine**  
**Commission jeunes**

**TROPHEE REGIONAL des JEUNES CYCLISTES**  
**Championnat de Lorraine des Ecoles de Vélo**  
**Année 2016**

Cahier des charges / Règlement

Ce document a pour but d'exposer le règlement, les souhaits et recommandations de la commission jeunes du Comité Régional de Cyclisme de Lorraine pour les épreuves citées en titre. Les épreuves proposées ont pour but de préparer les jeunes Lorrains au Trophée de France des Jeunes Cyclistes (TFJC) et plus généralement de les préparer à participer à tous types d'épreuves en cyclisme traditionnel. Les manches du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes (TRJC) sont aussi l'occasion de réunir le plus grand nombre de coureurs, le même jour sur une même compétition, favorisant leur détection en vue de leurs sélections. Ils sont alors confrontés à des pelotons plus importants.

Le règlement général des écoles de vélo (titre 09) fait autorité sur les manches du TRJC pour tout ce qui n'est pas précisé ci-dessous.

Toutes les catégories des Ecoles de Vélo sont autorisées à courir sur ces épreuves :

<u>Catégories</u>	<u>Âges</u>	<u>Années de naissance (saison 2016)</u>
Pré-licenciés	4 - 5 et 6 ans	2012 - 2011 - 2010
Poussins	7 et 8 ans	2009 - 2008
Pupilles	9 et 10 ans	2007 - 2006
Benjamins	11 et 12 ans	2005 - 2004
Minimes	13 et 14 ans	2003 - 2002

**Organisations :**

Le TRJC 2016 comportera 2 manches + le championnat de Lorraine des école de vélo.

Les manches comptant pour le TRJC auront comme support, soit

- des compétitions habituellement organisées par les clubs Lorrains entre le mois d'avril et le début du mois de juin
- des compétitions spécialement mises sur pieds à cette occasion.

**Tous les ans, le championnat de Lorraine sera organisé le 2ème dimanche du mois de juin.**

**Calendrier des manches du TRJC 2016**

<u>Dates</u>	<u>Clubs organisateurs</u>	<u>Lieux</u>
<b>24/04/16</b> <i>Epreuves :</i>	<b>Union Cycliste du Bassin Houiller</b> <i>Régularité, Sprints, Cyclo-cross, mécanique</i>	<b>St Avold Diesen (57)</b>
<b>05/06/16</b> <i>Epreuves :</i>	<b>Union Cycliste de Remiremont</b> <i>Régularité (Pu/Be/Mi), Sprints (tous), Cyclo-cross (tous), jeux (Po/Pl).</i>	<b>Le Val d'Ajol (88)</b>
<b>12/06/16</b> <i>Epreuves :</i>	<b>Union Cycliste du Bassin Houiller</b> <b>CHAMPIONNAT DE LORRAINE</b> <i>Régularité, Sprints, Cyclo-cross, mécanique</i>	<b>St Avold Agora (57)</b>

**Contenu type des manches d'un TRJC :**

Les manches du TRJC comporteront au moins trois épreuves majeures :

- 1 cyclo-cross.
- 1 épreuve de régularité.
- 1 épreuve de sprints séries à privilégier ou en individuels ou vitesse individuelle.
- 1 épreuve de mécanique toutes catégories TFJC ou seulement une catégorie. Pour les plus petits une épreuve mécanique peut avoir lieu de façon ludique.

D'autres épreuves pourront être ajoutées au choix de l'organisateur.

**ARTICLE 1 : Organisation des épreuves.**

Les clubs organisateurs s'engagent à proposer des manifestations conviviales et doivent tout mettre en œuvre pour que les épreuves se déroulent dans de bonnes conditions. Une attention particulière sera portée sur la sécurité des coureurs, des accompagnateurs et du public, sur les circuits et aux abords.

Les clubs organisateurs auront la charge complète de l'organisation de la compétition, ils seront tenus de prévoir le matériel et les bénévoles nécessaires au bon déroulement des épreuves (ravitaillement, pointage, remise des dossards, assistance, etc...). Toutefois, les clubs participants mettront des éducateurs à disposition des organisateurs pour le bon déroulement des épreuves et pour éviter autant que possible tous litiges.

Du matériel pourra être mis à disposition des organisateurs pour le bon déroulement des compétitions (matériel à réserver dès que possible auprès de la commission jeunes, suivant disponibilités).

**Avant** le début des épreuves, les responsables d'équipes et les coureurs devront être clairement informés sur le déroulement de la compétition, le passage d'une épreuve à l'autre devra se faire sans temps morts mais aussi sans précipitation. Une réunion de 10mn avec les responsables d'équipes pendant la remise des dossards permet aisément de régler ce point.

Dans le cas d'épreuves sur différents sites, les liaisons se feront obligatoirement par catégorie sous la direction d'éducateur du club organisateur ou mandaté par lui. Un appel sera effectué pour éviter tout oubli de compétiteurs.

Les classements seront donnés dans des délais raisonnables.

Les engagements seront gratuits et les dossards seront prêtés sans caution.

Sécurité: la réglementation oblige la présence de secours de première urgence sur le lieu de l'épreuve, (les éducateurs possédant le PSC1 ne peuvent se substituer à ce dispositif).

Sur les manches du TRJC, la Commission Jeunes a un rôle d'observateur, en vue de préparer une sélection de coureurs susceptibles de participer au TFJC. Leur aide pourra être sollicitée pour conduire les épreuves, conseils.... Ils auront la charge d'établir les grilles de départ des épreuves de sprints en séries.

## **ARTICLE 2 : Arbitrage - Déroulement des épreuves.**

Afin d'éviter toutes irrégularités et toutes contestations, la réglementation FFC en vigueur (titre 09) sera strictement appliquée pour tout ce qui n'est pas défini dans le présent document.

Toutes les épreuves seront placées sous la surveillance d'un jury composé d'au moins 3 arbitres. => un arbitre officiel « école de vélo » et de jeunes arbitres (dont un participera au TFJC dans ce rôle). A défaut de jeunes arbitres, ce jury sera complété par des arbitres « école de Vélo » de préférence d'éducateurs diplômés (dont 1 obligatoirement du club organisateur). En cas de litige les membres de la commission jeunes seront impérativement consultés avant de rendre une décision définitive.

Les épreuves sont identiques pour les garçons et les filles d'une même catégorie.

**Seul le responsable de chaque équipe**, désigné comme tel, pourra porter réclamation auprès du jury. Ce responsable devra s'identifier auprès des arbitres et de la commission jeunes avant le début des épreuves.

En cas d'entrave au règlement où le constat d'un comportement incorrect (du coureur ou d'un des proches, accompagnateurs, entraîneurs ou parents), le jury, après examen des circonstances, pourra appliquer une sanction **allant jusqu'à la mise hors course du ou des coureurs sur l'épreuve concernée**. Le jury fera part de sa décision lors de la remise des prix, il en aura auparavant informé la commission jeunes dès la constatation de l'irrégularité.

## **ARTICLE 3 : Réglementation.**

Le présent règlement devra être connu de tous les coureurs et animateurs/entraîneurs, ainsi que des accompagnateurs des jeunes coureurs. La participation à une épreuve du TRJC implique l'acceptation du présent règlement.

Développements et braquets:

Le développement est limité à 5,60m pour toutes les catégories pupilles et benjamins, il est limité à 7,01m pour la catégorie minimes. Ceci est valable pour les épreuves sur route, piste, sprint, vitesse et cyclo-cross. Idéalement, un contrôle de braquet sera fait pour tous avant chaque épreuve, dans le cas contraire, les 5 premiers de chaque épreuve devront se présenter aux arbitres pour ce contrôle.



**Epreuves sur route :**

Distance maximum :

- (Pré-licenciés : 2 km)
- Poussins : 5 km
- Pupilles : 10 km
- Benjamins : 15 km
- Minimés : 30 km

**Epreuves de vitesse (pour information seulement car hors TFJC) :**

- (Pré-licenciés : sur une distance maximum de **50m** départ arrêté)
- Poussins : sur une distance maximum de **60m** départ arrêté
- Pupilles : sur une distance maximum de **60m** départ arrêté
- Benjamins : sur une distance maximum de **80m** départ arrêté
- Minimés : sur une distance maximum de **80m** départ arrêté

Le départ sera tenu dans la mesure du possible par un entraîneurs autre que celui du coureur, classement au temps, courroies sur pédales automatiques interdites.

**Epreuves de sprints en série (3 séries) :**

Cette épreuve ne pourra pas être la première de la première manche du TRJC, ceci pour permettre un classement support des grilles de départ. Ces épreuves de sprint (départ arrêté) se feront de préférence par séries de 6 à 8 coureurs (suivant nombre de coureurs au départ). Le départ sera tenu.

Chaque coureur devra pouvoir disposer d'un couloir de 70 à 80cm sur une longueur de 10m.

La longueur **maximum** du sprint est de (100m pour les poussins), de 350 m pour les pupilles à minimés. Les pré-licenciés ne prendront pas part aux épreuves de sprints.

Chaque coureur ne devra pas participer à plus de 3 sprints par jour (séries, ½ finale et finale) et devra pouvoir bénéficier de 15 minutes minimum de récupération entre chaque sprint.

Tous concurrent victime d'un incident mécanique reconnu ou non sera classé dernier de sa série.

Le départ sera tenu, le teneurs ne devra en aucun cas décoller les talons du sol au départ du coureur sous peine de voir le coureur (si coureur de son club) déclassé à la dernière place de la série en cours. Classement à la place, courroies sur pédales automatiques interdites.

**Epreuves de sprints individuels :**

La longueur maximum du sprint est de 350 m pour les pupilles à minimés (100m pour les poussins). Chaque coureur pourra participer à 2 sprints par jour à condition de bénéficier de 15 minutes minimum de récupération entre les deux sprints.

Le classement pourra se faire soit sur la meilleure manche ou sur le cumul des 2 manches.

Les pré-licenciés ne prendront pas part aux épreuves de sprint.

**Epreuves de cyclo-cross :**

L'épreuve comporte des obstacles naturels (buttes, fossés, arbres à contourner, obstacles à sauter...) et artificiels (planches maxi 10cm, à bannir pour les P-licenciés et poussins), escaliers en montée avec piste de roulement...).

Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir se faire à vélo ou par simple soulevé de vélo (le portage est interdit même s'il est travaillé en école de vélo à des fins d'apprentissage).

Départ en masse :

Durée maximum :

- P-licenciés : 5 minutes
- Poussins : 7 minutes
- Pupilles : 10 minutes
- Benjamins : 15 minutes
- Minimes : 20 minutes

Départs Individuels (privilégiant l'effort intense sur une courte durée, sans oublier la technique = format du TFJC ) des départs peuvent être donnés toutes les 30 secondes par exemple:

Durée maximum:

- Poussins : 2 minutes
- Pupilles : 3 minutes
- Benjamins : 3 minutes
- Minimes : 5 minutes

Cyclo-cross Eliminator :

En 2 manches : 1ère manche avec les dossards pairs par exemple et 2ème manche les dossards impairs ou suivant un classement précédent. Ensuite la première moitié des deux premières manches jouent pour les premières places et les autres pour les places suivantes.

- Pupilles : 5 minutes
- Benjamins : 7 minutes
- Minimes : 10 minutes

**Contre la montre individuel :**

Distance maximum:

- Poussins : 1,0 km
- Pupilles : 1,5 km
- Benjamins : 2,5 km
- Minimes : 4,0 km

**Contre la montre par équipes :**

Difficilement réalisable en compétition régionale, cette discipline du TFJC sera travaillée en stage régional.

**ARTICLE 4 : Résultats-classements.**

La remise des prix de chaque épreuve sera organisée dans les meilleurs délais afin que chacun puisse y participer. Ils seront réputé définitifs seulement après publication sur le site internet du comité régional.

A l'issue de chaque manche il sera établi :

- un classement individuel du jour, cumul des points des différentes épreuves de la journée (incluant les coureurs des autres départements). En cas d'égalité entre deux coureurs après avoir compté le nombre de meilleures places, la priorité sera donnée à l'épreuve des jeux pour les P-licenciés et poussins et à l'épreuve des sprints (ou vitesse) pour les pupilles à minimes. Ce classement sera diffusé le jour même.

- Il n'y aura pas de classement cumulé des différentes manches du TRJC.
- Les clubs organisateurs devront transmettre les classements du jour au plus vite au secrétariat du Comité Régional pour publication et à la commission jeunes.

**ARTICLE 5 : Récompenses – remise des prix.****5.1 Classements individuels du jour.**

Au classement du jour, les trois premiers (garçons ou filles) seront récompensés par des coupes, médailles ou trophées, et éventuellement des prix. La première féminine sera également récompensée. Tous les autres jeunes coureurs devront être récompensés par des médailles ou des prix en nature.

Ces récompenses seront prévues par le club organisateur de la compétition.

Conformément aux dispositions en vigueur, les jeunes coureurs ne pourront recevoir que des prix en nature.

**Pour les différentes remises des prix, tous les coureurs seront tenus de porter le maillot ou la veste de leur équipe.**

**5.2 Classements du championnat de Lorraine.**

Les championnats de Lorraine des Ecoles de vélo ne donnera lieu qu'à un classement par club. Un classement individuel est en tous les cas établi pour réaliser le classement par équipes, il pourra être dévoilé mais il n'y aura **en aucun cas** un titre de champion de Lorraine individuel.

**ARTICLE 6: Sélections au Trophée de France des Jeunes Cyclistes.**

Pour espérer être sélectionné(e) au Trophée de France des Jeunes Cyclistes, les candidats ont obligation de participer à au moins **deux** des trois manches du TRJC. Pour faire sa sélection, la Commission Jeunes s'appuiera sur les résultats **et** comportements des coureurs pour établir la liste des sélectionné(e)s. Cette liste comportera les noms des titulaires (2 filles et 2 garçons par catégorie) et des remplaçant(e)s (1 fille et 1 garçon par catégorie). **Il sera également obligatoire de participer au dernier stage organisé le 29 juin 2016 à Rochefort par la commission avec les sélectionné(e)s.**

**Avant de chercher les performances chez nos jeunes coureurs, n'oublions pas qu'ils ne sont que des enfants et pas des adultes en miniature.**

Encourageons les, dans la victoire mais aussi et surtout dans les moments de doute.